

FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2026-037-COORDO REP AIX STE VICTOIRE - GARDANNE
	INTITULÉ DU POSTE	Coordonnateur REP (Poste à 2x50%) Postes vacants : - Circonscription Gardanne : Réseau Gabriel PERI (Gardanne) - 50% - Circonscription Aix Sainte Victoire : Réseau Muriel Hurtis (Aix en Provence) - 50%
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription de Gardanne, le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire (Inspecteurs du premier degré et Chefs d'établissement).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent. Il favorise la cohérence des actions pédagogiques et partenariales visant l'amélioration de la réussite des élèves dans une logique de parcours.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Faciliter les échanges de pratiques entre écoles et collèges. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et à l'animation pédagogique des réseaux. - Participer au pilotage des dispositifs spécifiques - Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à la conduite de réunion et à l'animation. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Capacité à fédérer des équipes autour d'objectifs communs. - Savoir adopter le bon positionnement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. Affectation à l'Année (AFA), affectation provisoire garantissant la conservation du poste d'origine au titre de l'année scolaire 2026-2027.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignant du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACTS	marina.richard@ac-aix-marseille.fr sophie.pinazo@ac-aix-marseille.fr